

10 ANS

de l'enquête
"Cadre de vie et sécurité"



ONDRP
OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

La note

de l'ONDRP

n° **13** Avril 2017

par **Camille VANIER**
chargée d'études

Éléments de mesure des incendies volontaires de véhicules en 2015

Les incendies de véhicules sont souvent considérés comme des délits commis dans un contexte d'émeutes, de violences urbaines ou d'événements festifs, notamment lors des fêtes du 14 juillet ou de la Saint-Sylvestre. Toutefois, si les mois de juillet et décembre/janvier semblent connaître des nombres plus élevés de faits constatés, la présente étude tend à relativiser cette idée puisqu'elle montre que de tels phénomènes sont globalement observés tout au long de l'année.

De plus, les sources disponibles semblent s'accorder sur une baisse générale du nombre estimé de véhicules incendiés.

L'enquête nationale de victimation permet de révéler que les voitures sont principalement brûlées la nuit (dans 89% des cas) et lorsque le véhicule est stationné dans la rue (48%) ou dans un parking ouvert (46%). Les personnes aux revenus les plus modestes sont davantage victimes d'un incendie de leur véhicule (parmi les 25% des ménages aux niveaux de vie les plus faibles, 0,27% ont déclaré avoir été victimes d'un incendie volontaire (ou tentative) de leur voiture au cours des deux dernières années, contre 0,16% en moyenne).

En matière d'observation du phénomène, lors de ces enquêtes, près d'une personne sur dix a déclaré que des voitures ont été brûlées dans son quartier au cours des douze derniers mois (9% lors de l'enquête 2016). Cette proportion est plus élevée pour les habitants de quartiers prioritaires (35%).

Avertissement

Les données actuellement disponibles dans les différents systèmes d'information des administrations ne permettent pas de couvrir avec fiabilité le champ des véhicules incendiés volontairement ni, a fortiori, d'en estimer le nombre. Afin d'apporter des éléments permettant de décrire le phénomène, nous proposons de confronter plusieurs sources de données.

Cinq sources de données accessibles depuis 2010 (les Services d'incendie et de secours, le Groupement des entreprises mutuelles d'assurance, l'État 4001, l'Indicateur national des violences urbaines et les enquêtes de victimation) sont mobilisées dans cette étude afin d'établir une tendance d'évolution pour ce type d'infraction.

Les données administratives sont par nature partielles et ne rendent compte que des événements enregistrés dans les bases. Les champs couverts par ces sources (voir point méthodologique) renvoient en outre à des recensements de faits différents. Aussi, l'étude privilégie l'analyse qualitative des tendances du phénomène plutôt qu'un décompte du nombre de faits ou de victimes.

De manière complémentaire, les données issues de l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » (CVS) permettent de recenser les observations, décrites par les personnes interrogées, d'incendies de véhicule dans leur quartier de résidence.

En revanche, l'exploitation de l'enquête CVS ne permet pas, sur ce champ précis, d'établir une tendance de victimation en raison des faibles effectifs de victimes parmi les personnes interrogées au cours de l'enquête. Toutefois, cette source est exploitable en structure et permet d'apporter des éléments d'éclairage sur le profil des victimes d'incendies de véhicules et sur les circonstances des faits.

Il est également à noter que certains incendies de véhicules peuvent concerner des épaves ou être commis dans le cadre d'une escroquerie à l'assurance.

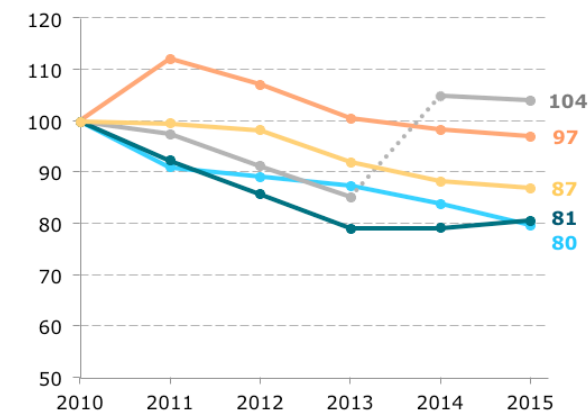
Tendance à la baisse des indicateurs depuis 2010

Dans l'ensemble, les indicateurs disponibles semblent révéler une tendance à la baisse du phénomène. Le nombre d'incendies volontaires de biens (voitures et autres) constatés par la police et la gendarmerie a baissé de 19% entre 2010 et 2015 (source : État 4001). Après avoir connu une augmentation importante entre 2010 et 2011, le nombre d'interventions des sapeurs-pompiers pour feux de véhicules suit également une tendance à la baisse (-13% entre 2011 et 2015" - source : Services d'incendie et de secours). À partir des données issues du Groupement des entreprises mutuelles d'assurance, on estime que le nombre de voitures incendiées et indemnisées par les sociétés d'assurance est aussi en baisse de 20%

entre 2010 et 2015. Également en baisse, l'indice représentant le nombre de ménages ayant déclaré lors des enquêtes de victimation que des voitures ont été brûlées dans leur quartier, a diminué de 13% [1].

Par ailleurs, le nombre d'interventions de Police-Secours pour feux de véhicules (source : Indicateur national des violences urbaines) semble également en reflux. Ce dernier a baissé entre 2010 et 2013, puis entre 2014 et 2015. Toutefois, une rupture statistique empêche la comparaison entre ces deux périodes¹.

1 Evolution des indicateurs disponibles



- Interventions des sapeurs-pompiers pour feux de véhicules
Source : Services d'incendie et de secours
- Ménages déclarant que des voitures ont été incendiées dans leur quartier - Source : Enquêtes CVS
- Interventions de Police-Secours pour feux de véhicules
Source : INVU
- Véhicules incendiés et indemnisés
Source : GEMA
- Faits constatés d'incendies volontaires
Source : Etat 4001

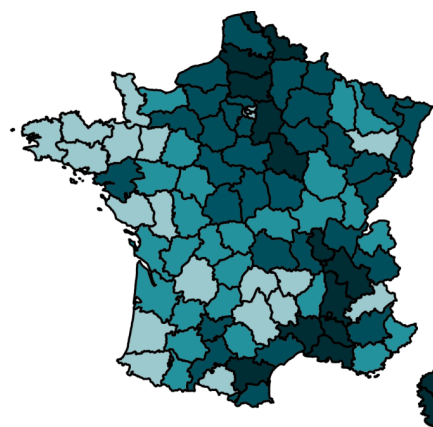
Note de lecture : L'indice du nombre de véhicules incendiés et indemnisés vaut 80 en 2015, base 100 en 2010. Cela signifie que cet indicateur a baissé de 20% sur cette période.

Champ : France métropolitaine pour les Enquêtes CVS, France entière sinon.

Les départements les plus touchés : la Haute-Corse, l'Isère et l'Oise

A partir des données par département communiquées par les services d'incendie et de secours, nous pouvons observer que la fréquence des interventions des sapeurs-pompiers varie selon les territoires. Le département de Haute-Corse comptabilise le plus fort taux de feux de véhicules : 14,3 interventions des sapeurs-pompiers pour 10000 habitants ont été recensées en 2016² (303 interventions). L'Isère et l'Oise suivent de près avec respectivement 14,1 et 14,0 interventions pour 10000 habitants. A l'inverse, les Vosges recensent le moins d'interventions : 1,4 intervention pour feux de véhicules menée pour 10000 habitants, suivis des Hautes-Alpes (3,1 interventions pour 10000 habitants) et de la Lozère (3,4 interventions pour 10000 habitants) [2].

2 Nombre d'interventions des pompiers pour feux de véhicules pour 10000 habitants



- Moins de 5 interventions
- Entre 5 et 7,5 interventions
- Entre 7,5 et 10 interventions
- Plus de 10 interventions

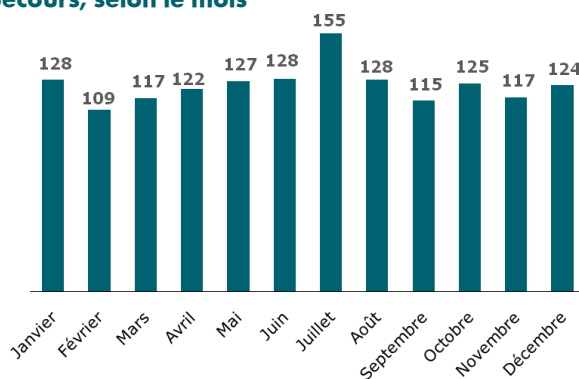
Source : Services d'incendie et de secours, 2015.

Champ : Interventions des sapeurs-pompiers pour feux de véhicules par département, France métropolitaine.

Juillet, le mois le plus à risque

Les données de l'Indicateur national des violences urbaines (INVU) détaillées par mois, permettent de suivre l'évolution infra-annuelle des véhicules incendiés : on observe ainsi que le nombre de véhicules incendiés est le plus élevé en juillet (4813 interventions pour incendies de véhicules ont eu lieu en juillet 2015 contre 3792 par mois en moyenne). Rapportés au nombre de jours dans le mois, cela signifie que Police-Secours est intervenue en moyenne 155 fois par jour en juillet 2015 pour feux de véhicules, contre 125 en moyenne sur l'ensemble de l'année 2015. Les mois de janvier et août sont également plus concernés par les incendies de véhicules (respectivement 3953 et 3957 interventions de Police-Secours recensées pour incendies de véhicules) [3].

3 Nombre moyen d'interventions par jour de Police-Secours, selon le mois



Source : INVU, 2015

Note de lecture : En moyenne, au cours du mois de janvier 2015, les patrouilles de Police-Secours sont quotidiennement intervenues pour 128 cas d'incendies de véhicules.

Note d'avertissement : les données présentées sont rapportées au nombre de jours dans le mois. Toutefois, vu le manque d'informations sur le jour durant lequel l'incendie s'est déroulé, nous ne pouvons pas estimer un éventuel « effet week-end » et ainsi corriger les résultats selon le nombre de jours ouverts.

(1) Plus d'informations sur la rupture sont disponibles dans le « Point méthodologique ».

(2) Le recensement de la population est comptabilisé au sens de la Dotation globale de financement (DGF). Plus précisément, au nombre d'habitants dans une commune s'ajoute une majoration d'un individu par résidence secondaire et par place de caravanes dans les aires d'accueil des gens du voyage.

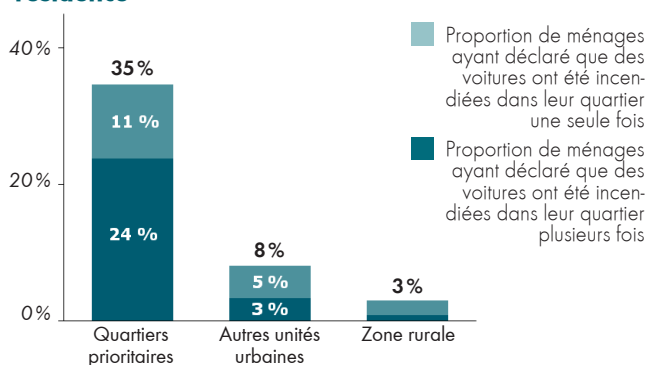
Près d'une personne sur dix observe des incendies de voitures dans son quartier

A partir des résultats de l'enquête nationale de victimation CVS, on estime que 9% des ménages ont déclaré que des voitures ont été incendiées dans leur village ou leur quartier, au cours des douze mois précédant l'enquête de 2016 (soit 2 524 000 ménages). Ces chiffres sont en baisse depuis l'enquête de 2010, année pour laquelle 11% des ménages interrogés avaient déclaré que des voitures ont été brûlées dans leur quartier au cours des douze derniers mois. Cette baisse est principalement due à celle des ménages déclarant que des voitures ont été incendiées à plusieurs reprises dans leur quartier, passant de 1 562 000 ménages concernés lors de l'enquête 2011 à 1 213 000 ménages en 2016.

Les résidents des quartiers prioritaires plus exposés à l'observation de tels phénomènes

Les habitants de quartiers prioritaires déclarent plus fréquemment que des voitures ont été incendiées dans leur quartier (35% contre 9% en moyenne lors de l'enquête 2016). Plus précisément, près d'un quart des habitants de ces quartiers prioritaires ont déclaré que des voitures ont été incendiées à plusieurs reprises dans leur quartier (24%). A l'inverse, les personnes résidant dans d'autres unités urbaines ou en zone rurale, semblent moins confrontées à de tels actes de délinquance. 8% des habitants de zone urbaine (hors quartiers prioritaires) et 3% des personnes résidant en milieu rural déclarent que des voitures ont été incendiées dans leur quartier ou leur village au cours des douze derniers mois [4]. **Toutefois, ces résultats doivent être pris avec précaution puisqu'ils ne sont pas rapportés à la densité d'habitants. Or, une voiture incendiée dans un quartier à forte densité sera portée à la connaissance d'un plus grand nombre de résidents qu'un véhicule incendié dans un village peu habité.**

4 Proportion de ménages pour lesquels des voitures ont été incendiées dans leur quartier, selon le lieu de résidence



Champ : Ménages résidant en France métropolitaine.
Source : Enquête CVS, 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

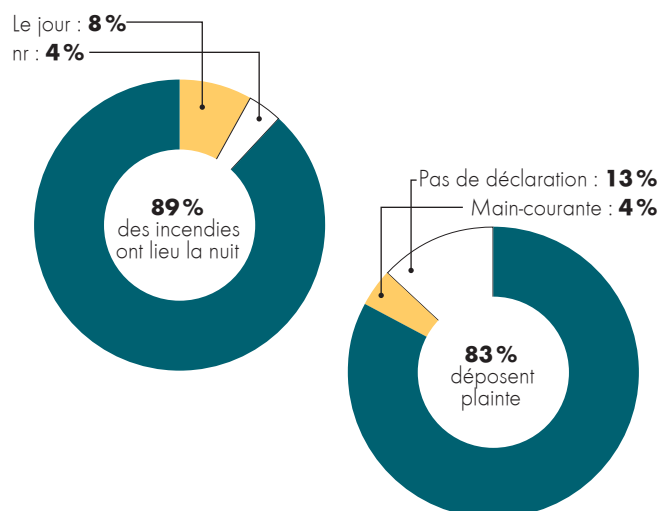
Par ailleurs, les résultats des enquêtes de victimation permettent d'estimer qu'en moyenne, chaque année, 19 000 ménages ont été victimes d'une dégradation de leur véhicule, dont la dernière est un incendie ou une tentative d'incendie volontaire par an entre 2010 et 2015 (soit 0,08% des ménages possédant une voiture).

Les 10 enquêtes conduites entre 2007 et 2016 permettent de révéler que les personnes aux revenus les plus modestes sont plus souvent victimes d'un incendie volontaire de leur véhicule : parmi les 25% des ménages aux niveaux de vie les plus faibles³, 0,27% ont déclaré avoir été victimes d'un incendie ou d'une tentative d'incendie volontaire de leur voiture au cours des deux années précédant l'enquête, contre 0,16% en moyenne.

Les circonstances des incendies de véhicules

L'enquête CVS est la seule source de données apportant des éléments de connaissance sur les circonstances durant lesquelles se produisent les incendies de véhicules. En grande partie, les voitures ont été brûlées (ou tentées de l'être) alors qu'elles stationnaient dans la rue (48% des cas), ou dans un parking ouvert (46%). Elles sont principalement incendiées la nuit (89% des cas). En outre, une déclaration formelle est déposée à la suite de 87% des faits ou des tentatives d'incendie volontaire de voitures (83% des victimes déposent plainte et 4% font une déclaration de type main-courante). Le principal motif du dépôt de plainte est la possibilité d'obtenir un remboursement par les assurances : 83% des personnes qui ont déposé plainte l'ont fait pour cette raison [5].

5 Circonstances et suites des incendies volontaires de voitures



Nr : non-réponse.

Champ : Ménages résidant en France métropolitaine victimes d'un incendie ou d'une tentative d'incendie volontaire de leur voiture.

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007-2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

(3) Le niveau de vie est calculé à partir du revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le compose.

Point méthodologique

L'Etat 4001, outil d'enregistrement par la police et la gendarmerie nationales des crimes et des délits, permet de dénombrer les procédures pour incendies volontaires de biens publics ou privés. En 2015, 35 119 faits d'incendies volontaires ont été enregistrés. Ce nombre comprend les incendies de véhicules, mais également tout autre type de biens incendiés volontairement (forêts, commerces, habitations, etc.).

Les sapeurs-pompiers comptabilisent le nombre d'interventions qu'ils ont effectuées pour feux de véhicules, indépendamment du contexte et de l'origine de l'incendie (volontaire ou involontaire). En 2015, 52 654 interventions des sapeurs-pompiers pour feux de véhicules ont été recensées.

Le groupement des entreprises mutuelles d'assurance (GEMA), renseigne le nombre de véhicules ayant fait l'objet d'un dédommagement. En 2015, moins de 40 000 véhicules incendiés avaient été dédommagés (*environ 39 200 voitures*). Toutefois, ce chiffre ne doit pas être considéré comme le total des véhicules incendiés volontairement puisqu'il n'intègre pas les véhicules incendiés et non indemnisés par une compagnie d'assurance et comprend des véhicules incendiés accidentellement.

L'indicateur national des violences urbaines (INVU), permet de recenser le nombre d'interventions de Police-Secours, c'est-

à-dire des services de police ou de gendarmerie suite à un appel au numéro « 17 ». En 2015, 45 505 interventions de Police-Secours pour feux de véhicules ont été dénombrées. Toutefois, un changement dans le procédé d'enregistrement des interventions de Police-Secours en 2014, créant une rupture statistique, rend impossibles les comparaisons entre 2010-2013 et 2014-2015. Jusqu'au premier mars 2014, la remontée des informations relatives aux véhicules incendiés dans le cadre de l'INVU était effectuée pour la Gendarmerie Nationale de manière empirique par l'échelon central à partir d'un comptage manuel des informations rapportées par les unités. Désormais, le chiffre des véhicules incendiés est directement extrait d'une base de données qui recense l'ensemble des interventions des unités pour cette catégorie d'événement.

Enfin, la dernière source utilisée dans cette Note, est l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » (CVS). Menée chaque année depuis 2007, elle interroge les ménages sur les atteintes qu'ils ont pu subir au cours des années précédentes. Etant donné les faibles effectifs de victimes de telles infractions parmi les personnes interrogées, il est préférable d'étudier ces données en structure, c'est-à-dire en compilant les enquêtes de 2007 à 2016. Par ailleurs, ces enquêtes permettent également de révéler que 2 524 000 ménages ont été témoins d'incendies de voitures dans leur quartier au cours des douze mois précédant l'enquête de 2016.

Tableau 1 : Les effectifs chiffrés

Source	Champ	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Groupement des entreprises mutuelles d'assurance	Voitures indemnisées à la suite d'un incendie (à la centaine près)	49 200	44 800	43 900	43 000	41 300	39 200
Sapeurs-Pompiers	Interventions des sapeurs-pompiers pour feux de véhicules	54 244	60 832	58 073	54 543	53 362	52 654
Indicateur national des violences urbaines	Interventions de Police-Secours pour feux de véhicules	43 701	42 623	39 902	37 271	45 903	45 505
Etat 4001	Faits constatés d'incendies volontaires de biens	43 568	40 244	37 383	34 441	34 523	35 119
Enquêtes CVS	Ménages victimes de dégradations de leur véhicule dont la dernière est un incendie	19 000 par an en moyenne					
	Ménages déclarant que des voitures ont été incendiées dans leur quartier ⁴	2 902 000	2 891 000	2 853 000	2 672 000	2 564 000	2 524 000
	Dont ménages déclarant que des voitures ont été incendiées dans leur quartier à plusieurs reprises ⁴	1 562 000	1 516 000	1 432 000	1 361 000	1 235 000	1 213 000

⁽⁴⁾ Les enquêtes CVS interrogent les ménages chaque année de février à avril sur la présence de voitures brûlées dans leur quartier au cours des douze derniers mois. Ainsi, les données ne correspondent pas exactement à l'année civile mais à une période de douze mois qui se déroule principalement lors de l'année en question.